



Lettre hebdomadaire du Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine n°64– Le 3 juillet 2015

Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine vous invite à prendre connaissance de l'actualité des services de l'État en région

Finances - Comptes publics

Réunion exceptionnelle du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) lundi 29 juin 2015



Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine et Eric Calut, Procureur de la République adjoint de Rennes ont réuni le comité opérationnel départemental anti-fraude à la préfecture de région pour faire suite au mouvement national de protestation des taxis.

L'objectif de cette réunion était de mobiliser l'ensemble des services concernés par les questions de réglementation et de contrôle et de faire un premier point de situation sur les véhicules de transport avec chauffeur (VTC) sur le département. Le principe de mise en œuvre d'un plan de contrôles interservices sur les VTC et sur le travail dissimulé a été validé en séance.

[En savoir +](#)

Comité de suivi des Fonds européens 2014-2020, mercredi 1er juillet 2015 à Saint-Malo



Plus de 900 millions d'euros, c'est le montant total des Fonds européens qui sont dédiés aux projets bretons sur la période 2014-2020. La Région et l'État ont souhaité réunir les bénéficiaires, le 1er juillet à Saint-Malo, afin de leur présenter les programmes, les modalités, les outils et les services mis à leur disposition pour faciliter leur compréhension des dispositifs et la mise en œuvre de leurs projets. Les membres du comité de suivi des Fonds ont été réunis avec des représentants des collectivités, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les têtes de réseaux concernées par les diverses thématiques couvertes.

En première partie de journée, le comité de suivi des Fonds européens a permis de revenir, via des présentations et temps d'échanges, sur la clôture financière de la programmation précédente (2007-2013) et l'état d'avancement de la nouvelle programmation. L'après-midi, rejoints par les collectivités et bénéficiaires potentiels des Fonds européens, les membres du comité de suivi ont participé à un "événement de lancement". La Région Bretagne et l'État en région ont souhaité faire de cet événement, organisé à la demande de la Commission européenne, un moment d'information et de mise à disposition pour répondre aux interrogations et faciliter l'appropriation des Fonds, leurs objectifs et leur fonctionnement par les porteurs de projets.

[En savoir +](#)

Agriculture - Environnement

La déclaration des flux d'azote : valeurs de référence des flux en Ille-et-Vilaine

Les principaux résultats Département d'Ille-et-Vilaine	
Nombre de déclarants dans le département produisant ou ayant produit du lait dans le département	7249
Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans le département en 2014 qui ont déclaré leurs flux d'azote	6015
Part des déclarants de la PAC 2014 qui ont déclaré leurs flux d'azote	82,8 %
Surfaces déclarées à la PAC en 2014 dans le département	392 041 ha
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2014 associées à une déclaration de flux d'azote	87,4 %
Pression d'azote organique issu d'effluent d'élevage	109,3 kg/ha de SAU
Pression d'azote autres produits organiques autres produits fertilisants ou fertilisants	78,6 kg/ha de SAU
Pression d'azote total (= valeur de référence)	187,9 kg/ha de SAU

La déclaration des flux d'azote marque la mise en œuvre du nouveau programme d'actions régional « nitrates ». Définie par arrêté du Préfet de la région Bretagne en mars 2014, elle a mis fin aux zones d'excédent structurel qui limitaient le développement des exploitations, tout en maintenant les exigences environnementales et sanitaires de reconquête de la qualité de l'eau.

En Ille-et-Vilaine, la référence est de 187,9 kg d'azote par ha de surface agricole utile. Cette valeur constitue la limite à ne pas dépasser dans le département lors des prochaines années, sous peine d'activer les mesures correctrices prévues par la réglementation. Cette mesure s'inscrit dans le nouveau programme d'actions régional relatif à la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates et doit permettre le développement des exploitations agricoles, dans le respect des exigences environnementales et sanitaires.

[En savoir +](#)

Sécurité routière

Les grands départs en vacances : conseils de prudence sur la route



Les vacances sont une chose trop sérieuse pour être prise à la légère.

Pour rouler détendu et dans les meilleures conditions de sécurité, assurez-vous avant le départ que votre véhicule à 4 ou 2 roues est en bon état de fonctionnement et préparez soigneusement votre itinéraire.

Respectez les distances de sécurité et les limitations de vitesse. Pour votre sécurité et celle des autres usagers de la route, adoptez en toute circonstance une vitesse adaptée aux circonstances (état de la chaussée, densité de trafic, obstacles...).

Évitez de circuler aux heures les plus chaudes de la journée (entre 12 heures et 16 heures) surtout en cas de forte chaleur. Buvez beaucoup d'eau, pas d'alcool et faites régulièrement des pauses.

Consultez les conseils et suivez le trafic avec [Bison-Futé](#) .

[En savoir +](#)

Sécurité civile - Protection des populations

Fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes !



Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région : la chaleur fatigue, peut entraîner des accidents graves et même mortels comme la déshydratation ou le coup de chaleur, et la pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur. Ces risques peuvent survenir dès le premier jour de chaleur.

En ce début de période estivale et en prévision des épisodes de chaleur à venir, Patrick Strzoda, Préfet d'Ille-et-Vilaine rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public : 0 800 06 66 66.

[En savoir +](#)

Recommandations en cas de baignades



En France, la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 15 ans, devant les suffocations, les accidents par le feu puis les chutes. Les enfants de moins de 6 ans représentent 15 % des décès par noyade accidentelle chaque année. Face à ce constat, le ministère chargé de la santé et ses partenaires dont l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) mènent des actions de prévention des noyades et des accidents liés aux baignades et sports nautiques pour apprendre aux enfants à nager et pour informer parents et enfants des gestes à adopter pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité.

[En savoir +](#)

Prévention contre les incendies de forêts



En été, les communes disposant de forêts, de bois ou de massifs boisés sont particulièrement sensibles au risque incendie. Il est demandé au public fréquentant les zones forestières d'être particulièrement vigilant : informez-vous sur le risque feu de forêt, repérez les chemins d'évacuation, les abris, etc. Pour rappel, il est interdit d'allumer feu, barbecue, foyer, etc. à moins de 200 mètres de forêts, de broussailles ou de landes.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible, recherchez un abri en fuyant dos au feu, respirez si possible à travers un linge humide et ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flamme.

[En savoir +](#)

Signature d'une convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine et le CROSS Corsen mercredi 1er juillet 2015



Mercredi 1er juillet 2015 au sémaphore de la Pointe du Grouin à Cancale, Patrick Strzoda, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Président du Conseil d'administration du SDIS, Emmanuel De Oliveira, Préfet maritime de l'Atlantique, Patrice Vermeulen, Directeur inter-régional de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest ont signé une convention de partenariat qui définit les modalités d'intervention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) en matière de sauvetage en mer.

Afin d'illustrer en images cette signature de convention, un exercice de sauvetage en mer s'est déroulé en contrebas du sémaphore avec des sapeurs-pompiers spécialisés dans le sauvetage côtier. Cet exercice a permis de mettre en avant la collaboration entre le CROSS Corsen, qui coordonne les opérations de recherche et de sauvetage en mer et le SDIS d'Ille-et-Vilaine.

[En savoir +](#)



Toute l'actualité des services de l'État en Bretagne et en Ille-et-Vilaine sur :



www.bretagne.gouv.fr
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Crédits photos: Service Régional de la Communication Interministérielle, Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, Ministère de l'Intérieur, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, INPES, Délégation à la sécurité et à la circulation routières, Ministère de la Défense.

sécurité routières